

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 305

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« après les réparations nécessaires, il faut désormais »

les mots :

« poursuivre les réparations qui n'ont pu être achevées précédemment et. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formulation initiale sous-entend que la LPM 2019-2025 a achevé les réparations nécessaires pour nos armées. Or, comme l'indique le rapport sur le bilan de la LPM 2019-2025, de nombreuses problématiques subsistent tant sur le volet des ressources humaines que des infrastructures ou du capacitaire (coopérations). Cet amendement propose une formulation plus en phase avec la réalité et indique la nécessité de poursuivre les réparations entamées précédemment.